

Présenté comme une solution transitoire, un pis-aller pour répondre à l'urgence, l'export des déchets corses sur le Continent se fera-t-il sans difficulté? La chose est loin d'être acquise.

La dernière péripétie en date est en train de se jouer loin des côtes de l'île, dans la banlieue de Toulouse. C'est là que se situe l'incinérateur du Mirail. Propriété de Veolia via sa filiale SETMI, celui-ci fait partie des quatre sites continentaux qui se sont portés candidats pour accueillir les déchets en provenance de Corse. Le Mirail se propose de traiter chaque année 20 000 des 70 000 tonnes d'ordures que le Syvadec (syndicat de valorisation des déchets en Corse) prévoit d'exporter chaque année.

Conformément à la procédure, la SETMI a reçu le mois dernier une proposition dite de marché "subséquent". Faisant suite à un premier "accord-cadre", celle-ci contient des éléments devant lui permettre de présenter une offre affinée. Problème: pour pouvoir répondre, la filiale de Veolia doit encore être assurée que l'Etat donnera son assentiment au transport des déchets sur le site. Pour l'heure, seules les ordures en provenance des départements limitrophes sont autorisées à être traitées au Mirail. Pour élargir cette autorisation à la Corse, il faut un arrêté du préfet de Haute-Garonne. Et du côté de Veolia, on trouve que la préfecture tarde à faire connaître ses intentions. D'autant plus que les nouvelles offres des candidats doivent être remises au Syvadec au plus tard le 29 janvier prochain.

Les écologistes toulousains s'en mêlent

Faut-il voir dans ces atterrissements un problème politique? Bien entendu, la pré-



Propriété de Veolia, le site du Mirail est candidat pour accueillir 20 000 tonnes de déchets en provenance de Corse chaque année. Mais sur place, le projet se heurte à des résistances.

/ © JOTO MAXPPP

fecture s'en défend. Elle souligne qu'elle n'a reçu aucune demande de modification de l'arrêté. Mais interrogé par nos confrères de *La Dépêche du Midi*, le préfet prend le soin de préciser que l'instruction du dossier "se basera notamment sur l'avis du conseil régional d'Occitanie qui sera sollicité au vu de ses compétences [...] en matière de planification des déchets".

Autrement dit: pas d'autorisation sans l'aval "politique" de la Région. "Il n'y a rien de malicieux là-dedans", analyse Jean-François Rézeau, directeur de Veolia Occitanie pour les activités de recyclage et valorisation des déchets. Il faut simplement se placer dans un contexte local où la région Occitanie est déjà fortement sollicitée pour accueillir les déchets d'autres régions -

je pense notamment à la région PACA. Dans ce contexte, on peut comprendre que les autorités se montrent prudentes et demandent des garanties pour éviter, un jour, d'avoir des difficultés à traiter ses propres déchets."

Dossier sensible, l'accueil des déchets corses se serait donc transporté sur le terrain politique et se trouverait aujourd'hui suspendu à la décision des élus régionaux occitans. Si tel est le cas, on peut craindre des difficultés. Il y a deux jours, les représentants toulousains d'Europe Écologie Les Verts (EELV) ont publiquement fait connaître leur opposition au projet de Veolia. "Le traitement de ces déchets à Toulouse interviendrait en contradiction flagrante avec la réduction du nombre de collectes hebdoma-

dares dans les communes périphériques de notre agglomération, annoncée par le président de la Métropole à l'occasion de ses vœux 2019", ont-ils souligné dans un communiqué de presse. Et comme EELV a des élus au conseil régional d'Occitanie... "Le sentiment qui prédomine à Toulouse, c'est que ça ne se fera pas, confie un journaliste local. Politiquement, ça serait mal vécu. D'autant plus que l'accueil des déchets corses ne profiterait en définitive qu'à l'opérateur Veolia. Pour que cela se fasse, il faudrait vraiment que le ministère de l'Environnement l'impose."

Le financement d'abord

L'Etat se résoudrait-il à pas-

ser en force? Rien ne permet de le dire. À se fier aux déclarations de Josiane Chevalier, la préfète de Corse, on n'a pas le sentiment que ce soit là une priorité. "La préfète n'a pas eu de contact avec le préfet de la Haute-Garonne car cela lui semble prématuré tant que la question du financement n'est pas réglée", indique son service communication.

Car dans ce dossier empoisonné, le Syvadec est aussi empêtré dans des problèmes financiers. Dans l'incapacité d'assumer, à eux seuls, le coût de l'export, les intercommunalités qui le composent en appellent à l'aide de l'Etat et de la collectivité de Corse. Pour l'heure, ces démarches n'ont rien donné. "L'Etat nous a dit qu'il n'a pas à financer le traitement des dé-

chets et qu'il ne le financera pas, déplore Xavier La-combe, vice-président de la communauté d'agglomération du pays ajaccien. Et quant à la CdC, elle n'a pris aucun engagement en ce sens. La question a été posée publiquement à l'Assemblée de Corse, mais elle est restée sans réponse."

Les routiers se rebiffent

C'est peut-être pour cette raison que, le 13 décembre dernier, le Syvadec a refusé de désigner le transporteur qui sera chargé d'assurer l'acheminement des ordures corses sur les sites continentaux. Les trois offres déposées sur son bureau, a-t-il estimé, prévoyaient un coût très supérieur aux estimations faites par ses services. Intrigué, il a même demandé à la préfecture de se prononcer sur la légalité de ces offres. Et dans la foulée, le préfet de Haute-Corse a demandé une analyse à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Une décision qui a suscité l'ire du Syndicat professionnel des transporteurs corses (SPTC). Dans un communiqué de presse, celui-ci a rappelé les lourdes contraintes auxquelles les opérateurs doivent faire face au moment d'établir une tarification. Avant de conclure: "Messieurs les censeurs, le SPTC constate, sans esprit critique ou partisan, qu'une fois de plus il faut un coupable à qui incombera le fait que les choses ne puissent pas se faire: c'est le transporteur. De tout temps, c'est lui et cela restera lui pour l'éternité... Cette insulte et ce dénigrement permanent, le transporteur ne l'accepte plus!"

Joint par nos soins, François Tatti, le président du Syvadec, n'a pas souhaité faire de commentaire.

PIERRE NEGREL